

le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DPVI 1024 Subvention (40.000 euros) et convention à l'association Savoirs pour Réussir Paris menant une action de lutte contre l'illettrisme au titre de la Politique de la Ville.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention à Savoirs pour Réussir ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 40.000 euros est attribuée à l'Association Savoirs Pour Réussir Paris (10685 / 2014-03842) pour son dispositif de lutte contre l'illettrisme auprès des jeunes et des jeunes adultes. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 40.000 euros, est imputée au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.